

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

ROUBAIX-TOURCOING: 12 fr. Trois mois. 23. Six mois. 44. Un an.

L'abonnement continue, sans avis contraire.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbecq, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Bégin, libraire, rue Grande-Closerie; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT: A. REBOUX. Le Nord de la France. Trois mois. 23. Six mois. 44. Un an.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. Réclames: 25 centimes. On traite à forfait.

ROUBAIX, 22 MAI 1879. BOURSE DE PARIS DU 22 MAI. 3 0/0... 55 20. 4 1/2... 79. 5 0/0... 86 90. ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ à l'Assemblée nationale. CANDIDAT du comité conservateur libéral M. BERGEROT. MAIRE D'ESQUELBEQ. Membre du Conseil général. BULLETIN QUOTIDIEN.

Nous recevons cette après-midi et nous donnons plus loin une analyse très étendue et très intéressante du discours prononcé hier à l'Assemblée nationale par M. Rouher. L'heure avancée à laquelle nous recevons ce document nous oblige à remettre à demain toute appréciation. Disons cependant que l'attitude de la majorité devant l'ex-empereur a été convenable, digne, mais froide et réservée. La gauche, au contraire, s'est laissée aller à quelques interruptions maladroites.

Il y a très peu de nouvelles ce matin. Le défilé de Serrano est tout à fait confirmé, en dépit des démentis désespérés envoyés de Madrid. Des scènes de désordre dont nous ne connaissons pas encore l'importance ont eu lieu à Anvers. La minorité révolutionnaire, cette minorité qui secondait si bien dernièrement la politique de M. de Bismarck, au mépris de toutes les lois de l'hospitalité, a troublé hier le meeting électoral du parti catholique. La dépêche qui nous est transmise se borne à nous faire connaître que les émeutiers ont envahi l'estrade et dispersés les membres composant le bureau. Nous aurons demain des détails.

LA PROFESSION DE FOI de M. Deregnacourt. Le Progrès du Nord, publie ce matin la circulaire suivante: Mes chers Concitoyens, Vous m'avez fait l'honneur, le 7 janvier dernier, de m'envoyer par vos suffrages à l'Assemblée nationale pour vous y représenter; cette élection, pour des motifs qui n'ont rien de personnel, n'a pas été validée par l'Assemblée. Je suis aujourd'hui ce que j'étais alors et viens de nouveau poser devant vous ma candidature. J'ai toujours été républicain; c'est vous dire que je suis convaincu que le gouvernement de la République est le meilleur et que je ferai tous mes efforts pour le soutenir. Je crois au progrès par l'instruction répandue dans la plus large mesure; je suis conséquemment partisan de l'instruction obligatoire.

Je désire toutes les libertés compatibles avec l'ordre sans lequel il ne peut exister ni sécurité, ni prospérité; la loi doit protéger la propriété et les personnes. Le service militaire doit être obligatoire parce que tous les citoyens se doivent à la défense du pays. Je crois que l'impôt doit être supporté par ceux qui possèdent; car ceux-là seuls peuvent l'acquitter sans en souffrir; les charges de l'Etat ne doivent pas peser seulement sur l'industrie, le commerce et l'agriculture qui sont les sources de la richesse publique. Je désire la décentralisation, c'est-à-dire plus d'indépendance vis-à-vis de l'Etat pour les départements et les communes. Je soutiendrai le gouvernement actuel si bien représenté par M. Thiers, parce que seul, en nous préservant des agitations stériles, il hâtera l'évacuation du territoire et ramènera la prospérité du pays. Ces avantages ne sauraient être obtenus sous aucun prétendant, quel qu'il fut, dont l'intérêt serait toujours personnel et, par conséquent, différent de celui de la nation.

Tels sont, mes chers concitoyens, mes principes et mes convictions: Ils ont toujours été les mêmes. Vous m'avez honoré de vos suffrages lors des dernières élections; j'espère encore les obtenir, non pour moi, mais pour le triomphe de la cause à laquelle je suis voué. Roubaix, le 22 mai 1879. JULES DEREGNAUCOURT. Manufacturier, maire de Roubaix, conseiller général.

Cette circulaire nous suggère quelques réflexions que nous allons indiquer rapidement, au courant de la plume, sans nous arrêter aux détails sur lesquels nous aurons à revenir durant la période électorale. Lisons d'abord M. Deregnacourt de la modération qu'il montre en parlant de son élection si justement invalidée. Il ne récrimine pas comme l'ont fait ses amis, plus impartial ou plus prudent, il se contente de constater que cette invalidation a eu lieu pour « des motifs qui n'ont rien de personnel. » Cela est bien, et nous n'attendions pas autre chose. C'eût été trop demander au candidat républicain, que d'exiger de lui une prestation contre les manœuvres employées par ses partisans, à Cambrai et ailleurs.

Je suis aujourd'hui, ce que j'étais au 7 janvier, » nous dit M. Deregnacourt. M. le maire de Roubaix était au 7 janvier et il est encore le partisan d'un régime contraire aux mœurs, aux traditions, aux intérêts de la France; il représente un parti qui a toujours fait le malheur et la misère du peuple, tout en prétendant le servir et l'honorer: Voilà pourquoi nous ne voterons pas pour lui. Mais M. Deregnacourt se trompe et nous nous trompons nous-même, en affirmant qu'il est toujours ce qu'il était au 7 janvier. Il est quelque chose de plus; nous en prenons à témoin ceux qui l'ont suivi dans sa très courte carrière parlementaire.

Au 7 janvier, il pouvait y avoir méprise de la part de certains électeurs. Ceux qui croient à la possibilité d'établir en France une république conservatrice, les partisans de l'essai loyal, pouvaient se faire quelque illusion. Ils croyaient voir en M. Deregnacourt un candidat ami de M. Thiers, qui aurait voté avec le centre-gauche ou, tout au moins, avec la gauche modérée. Aujourd'hui, ce doute n'est plus possible. M. Deregnacourt a constamment prêté l'appui de son vote à l'extrême gauche, au parti gambettiste; il s'est affirmé, il a nettement suivi la logique de ses principes. Les républicains qui se disent conservateurs, doivent, s'ils sont sincères, repousser énergiquement ce candidat: La Gironde ne saurait pactiser avec la Montagne.

Poursuivons notre examen. M. Deregnacourt » croit au progrès par l'instruction répandue dans la plus large mesure. » Nous l'entendons bien ainsi, mais nous voulons de plus l'éducation morale, par l'enseignement religieux. Or, nous ne calomnions pas M. le maire de Roubaix en disant que, personnellement, il professe à cet égard la plus complète indifférence, une indifférence bien voisine de l'hostilité. Quant au parti auquel il appartient, on sait avec quelle haine il poursuit la religion, ses œuvres et ses ministres. Son avènement au pouvoir serait le signal d'une véritable persécution contre les institutions catholiques. Ce qui s'est vu en d'autres temps peut se revoir encore. Nous ne voulons donc pas de ce parti ni de ses représentants.

Nous ne repoussons pas d'une façon absolue l'instruction obligatoire, mais nous la voulons entourée de garanties qu'il n'est pas au pouvoir de M. Deregnacourt de nous donner.

Je désire toutes les libertés compatibles avec l'ordre, dites-vous; la loi doit protéger la propriété et les personnes. Ces libertés, nous les voulons comme vous. Comme vous, et plus énergiquement que vous, notre candidat demande l'ordre, le respect des personnes et de la propriété; il les défendra aussi bien que vous ne pourriez le faire. Mais le parti que vous servez, pense-t-il ainsi, dans son ensemble? Nous savons bien que, parmi les électeurs qui vous ont donné leur voix au 7 janvier, beaucoup étaient honnêtes et abusés; mais vous ne nous démentirez pas, quand nous dirons qu'à côté de ces bulletins inoffensifs, il y en avait

beaucoup d'autres déposés par des mains moins innocentes. Expliquez-nous donc, de grâce, comment il se fait qu'entre deux candidats en présence, l'un républicain, l'autre monarchiste ou conservateur, tous les communalistes, les socialistes, tous les ennemis de l'ordre, de la religion, de la société, de la famille, voteront, comme un seul homme, en faveur du républicain, quel qu'il soit, et quels que soient d'ailleurs les termes de sa profession de foi? N'est-ce point que les principes républicains, tels qu'ils sont compris et pratiqués en France, sont foncièrement subversifs et contraires à tout ordre, à toute croyance religieuse? Et ce seul fait n'est-il point la condamnation du parti auquel on voudrait nous rallier?

Nous sommes complètement de l'avis de M. Deregnacourt, en ce qui concerne le service militaire; il doit être obligatoire et personnel. Le parti conservateur tout entier est maintenant rallié à ce principe. M. Thiers seul fait peut-être exception. Il est juste aussi que les charges publiques ne pèsent pas exclusivement sur l'industrie, le commerce et l'agriculture; elles doivent être supportées, surtout par ceux qui possèdent, et nous ajouterons, dans la mesure de ce qu'ils possèdent. Un millionnaire doit payer plus qu'un petit rentier, qu'un employé ou qu'un ouvrier. Cela n'est pas nouveau, et nos amis sont tout disposés à modifier l'assiette de l'impôt, en ce qu'elle a de défectueux.

Nous croyons, et nous l'avons dit des premiers, que l'Assemblée s'est trompée en frappant certains objets de consommation de première nécessité, comme le café, la chicorée, etc.; mais les députés républicains ont aussi voté ces impôts; ils se sont donc trompés comme les autres, et ce sont des représentants du Nord, appartenant à la majorité conservatrice, qui, revenus les premiers de leur erreur, proposent en ce moment l'abolition de l'impôt sur la chicorée. Nous verrons s'ils seront appuyés par leurs collègues républicains.

M. Deregnacourt ne saurait donc se faire une arme de ses opinions en matière d'impôts. Ce n'est point, nous l'avouons, sans une vive surprise que nous voyons le candidat radical nous dire: « Je désire la décentralisation, c'est-à-dire plus d'indépendance pour les départements et les communes. » M. Deregnacourt a donc oublié cer-

tain vote émis par lui dans une question toute de décentralisation? Ce vote, si contraire aux doctrines professées aujourd'hui dans la circonscription que nous reproduisons, est précisément relevé par un de nos confrères du Nord. Nous citons: L'Assemblée, préoccupée à juste titre, des menaces des radicaux et des communalistes, leurs cousins germaniques, a songé que peut-être, un jour, elle pourrait être, de leur part, l'objet d'une agression violente; qu'elle pourrait être dispersée par un coup de main révolutionnaire. Aussi, afin de ne pas laisser la France exposée aux fureurs des démagogues qui auraient réussi à s'emparer du pouvoir, a-t-elle décidé que, dans cette extrémité, les conseils généraux formeraient par leurs délégués un conseil de gouvernement qui aurait de droit le pouvoir et à qui toutes les autorités devraient obéir dans le but de préserver l'ordre.

C'était bien là, n'est-ce pas, une simple question de salut public; la république n'était pas menacée par cette mesure qui ne pouvait faire ombage qu'aux débouloiseurs et aux pétroleurs. Cependant M. Deregnacourt vota contre ce projet si sage, et prétend avec tout ce qu'il y a de plus cramoisi à l'Assemblée nationale. Inutile d'ajouter que la mesure fut votée à une immense majorité, malgré M. Deregnacourt et ses amis les rouges. Voilà comment M. Deregnacourt entend la décentralisation, la liberté des départements, des communes; il voulait nous obliger à rester sous la dépendance de Paris, à accepter, la tête baissée, les résultats des coups de main exécutés par les révolutionnaires de la capitale.

M. le maire de Roubaix nous permettra de ne pas prendre non plus au sérieux sa promesse de soutenir le gouvernement de M. Thiers. Il eût été plus loyal de déclarer qu'on soutiendrait ce gouvernement tant que son existence serait favorable au parti radical.

M. Deregnacourt sait bien que si la libération du territoire s'accomplit, ce ne sera pas à cause de la République, mais malgré elle, car ce système ne présente pas de garanties à l'étranger, qu'à nous-mêmes.

Le procès Bazaine. Le travail de la commission d'enquête sur les capitulations servira de base pour l'instruction du procès du maréchal Bazaine, qui, néanmoins, devra être long en raison du grand nombre de témoins que le général

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 23 MAI 1879. LA TERRE PROMISE (1) PREMIÈRE PARTIE LE DOIGT DE DIEU CHAPITRE XXIV. Le passé (Suite) — Oui, madame, une pauvre fille que j'avais épousée en Angleterre, que j'ai lâchement abandonnée, et que le désespoir a tuée peut-être. — Peut-être! dit Fernande dont l'anxiété redoublait, mais cette femme existait donc encore lorsque vous êtes devenu mon mari? — Je l'ignore, madame. — Oh! c'est horrible, monsieur!

— Au nom du ciel, Fernande, calmez-vous, dit le duc effrayé de l'altération des traits de la duchesse. — Laissez-moi, laissez-moi, répondit-elle, en le repoussant. Puis bientôt: — Cette femme existe sans doute encore, reprit-elle en regardant M. de Rieux avec des yeux où se peignait l'égaré. Oui, elle existe, ajouta-t-elle ensuite, et demain, aujourd'hui, le hasard peut la jeter devant moi, et elle viendra me disputer peut-être votre nom, qui lui appartient aussi. — Vous n'avez rien à craindre de ce côté, madame, répondit le duc. — N'est-elle pas votre femme? — Oui, Fernande; mais les mariages contractés en Angleterre sont nuls en France. Ne le savez-vous pas? — Oh! monsieur, votre abandon, alors, a été doublement lâche! s'écria involontairement la duchesse. M. de Rieux courba la tête sans répondre. Vivement touchée de cette résignation silencieuse, la duchesse reprit avec émotion: — Pardonnez, monsieur, ce que mes paroles ont eu d'offensant; mais ce que vous venez de m'apprendre... vos projets pour l'avenir... tout cela m'avait rendue folle, et, emportée par la douleur, je vous ai manqué de respect. Oh! pardonnez-moi, monsieur le duc, pardonnez-moi!

Le duc tendit la main à Fernande, qui couvrit cette main de baisers. — Vous êtes une sainte, dit-il à sa femme. J'ai fait couler vos larmes et vous vous accusez; j'ai torturé votre cœur et vous me demandez pardon. Ah! Fernande, c'est moi qui devrais vous implorer à genoux. — Vous ne saurez jamais tout ce que j'ai souffert depuis une heure, répondit la duchesse. Tenez, n'est-ce pas que j'ai du feu dans la tête? reprit-elle en appuyant sur son front brûlant la main glacée du duc. — Ma pauvre Fernande! murmura-t-il en regardant sa femme avec une douce compassion. — Je veux m'efforcer par moment de croire que tout ce que j'entends est un rêve, continua la duchesse: eh bien! ne prononcez plus jamais devant moi le nom de ce fils, et je me persuaderai que j'ai rêvé. — Votre générosité, votre grandeur d'âme m'imposent un douloureux devoir, répondit le duc; oui, Fernande, je rougirais de moi si j'avais pour vous une pensée cachée, et je préfère votre ressentiment à votre mépris. — Que me réservez-vous donc encore, monsieur? — Je veux savoir, madame, si ce fils que j'ai vainement demandé pendant deux années à l'Angleterre, à l'Ecosse, à l'Italie, existe encore; je veux tenter de nouvelles recherches, apprendre ce qu'il est devenu, et connaître enfin si je dois le pleurer comme mes deux autres en-

fants ou si je dois remercier Dieu de me l'avoir conservé! — Et si vous le retrouvez? monsieur le duc... — Si je le retrouve, madame, je le reconnaitrai publiquement pour mon fils, pour l'héritier de mon nom, et je lui transmettrai mes titres et ma fortune. La duchesse sentit son corps trembler et ses jambes fléchir. — Mais vous ne me comptez donc pour rien, monsieur? répondit-elle en faisant violence à son épouvante; mais vous croyez donc que je n'élèverai point la voix pour défendre mon honneur, pour défendre celui de mes enfants? Oh! ne l'espérez pas monsieur le duc; tant qu'un souffle de vie animera mes lèvres, je m'opposerai à vos desseins, et si, malgré mes larmes, vous persistez, eh bien!... — Après, madame. — Eh bien! je vous attaquerai devant un tribunal, et je ferai dépouiller cet enfant que je ne reconnais pas, moi, pour votre, d'un nom volé à mes fils! Oh! mais non, reprit-elle bientôt avec l'accent du repentir, non, vous m'épargnez ce désespoir, vous réfléchirez, vous aurez pitié de ma douleur, vous vous souviendrez de vos enfants, vous respecterez leurs tombeaux, et vous ne les sacrifierez pas à un étranger, oui à un étranger que vous n'aimez pas, que vous ne pouvez pas aimer! Le duc se souleva sur un bras, et se penchant en avant sur son fauteuil:

— Vous ne me comprenez pas, Madame, répondit-il froidement à Fernande. — Si encore vous aviez vu cet enfant grandir sous vos yeux, répliqua la duchesse, mais abandonné par vous lorsqu'il était au berceau... — Vous ne me comprenez pas, Fernande, répéta du même ton glacé, Monsieur de Rieux. — Eh bien! justifiez donc, si vous le pouvez, Monsieur, cette tendresse qui se réveille après un sommeil de trente années! — Je ne veux pas que le nom que j'ai conquis s'éteigne, Madame, répliqua énergiquement le duc, non, je ne le veux pas, et tant qu'il me restera une lueur d'espoir, je le disputerais à l'oubli. — Ah! Monsieur, s'écria la duchesse, ce n'était donc pas votre douleur, mais votre orgueil déçu qui vous a fait pleurer vos enfants? — Madame, dit le duc avec dignité, attaquez-moi dans mon passé, vous en avez le droit, mais je vous défends de calomnier mon cœur! — Eh! monsieur, prouvez-moi donc que je le calomnie en renonçant à vos coupables projets? — Fernande, dit M. de Rieux d'une voix profondément altérée, il est de ces malheurs, hélas! trop ordinaires, qui répandent le deuil partout où ils tombent, et cependant ces malheurs ne produisent pas les mêmes désespoirs. Une mère, si élevée que soit son rang, ne

(1) Ce roman a été publié pour la première fois dans le journal l'Union en 1848.